

OBJET - Autorisation d'agir en justice - Accident de travail
d'une employée communale.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Le 2 juin 1978, Madame DALLEAU, née HOAREAU Marie Josèphe, cantinière communale en service, était heurtée par un camion et décédait sur le coup.

Les auteurs et responsables de cet accident, MM. LEBON Christian et MOHAMED Youssouf, ont été cités devant le Tribunal Correctionnel.

A titre conservatoire, je me suis constitué partie civile pour le compte de la Commune de Saint-Denis, afin d'obtenir de ces personnes le remboursement des sommes engagées par la Commune du fait de cet accident.

Je vous demande de bien vouloir avaliser cette première démarche et m'autoriser à poursuivre cette action, si besoin était, devant les juridictions supérieures.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

VU - P/de Prefet et par délégation
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
Aigué M. Claude Azaïcoy
Pour Copie Comparure
St Denis le 3 Septembre 1981
Le chef de Bureau délégué
Jacques Lacroix